

MAIRIE
De
ROSNAY

36300

 02.54.37.80.17
rosnay-mairie@wanadoo.fr

Dans sa séance du 05/01/2024, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 / DETERMINATION DU TARIF DE L'INDEMNITE D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE 25 RUE DE LA VIGNAUDERIE.

A la majorité le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité à la somme de 100 € annuel.

2/ DETERMINATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 25 RUE DE LA VIGNAUDERIE.

A la majorité le Conseil Municipal décide de proposer à la location le logement situé 25, rue de la Vignauderie à compter du 1^{er} Mars 2024. Il fixe le montant du loyer à la somme de 400 € mensuel.

3/ VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer à chaque agent remplissant les conditions d'octroi, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon le barème obligatoire.